



Amiens, le 13 avril 2015

Communiqué de presse

Test exceptionnel des sirènes d'alerte d'Argoeuves et de Vaux-en-Amiénois



Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, vous informe du test exceptionnel de fonctionnement des sirènes d'alerte récemment raccordées sur la mairie d'Argoeuves et sur la salle des fêtes de Vaux-en-Amiénois :

le mardi 14 avril 2015 respectivement à partir de 14 heures et de 14h30

Un nouveau système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

L'information des populations en cas de crise est de la compétence des maires qui définissent leurs moyens d'alerte dans leur plan communal de sauvegarde. Dans la Somme, 67 communes ont choisi d'utiliser une sirène comme moyen d'information.

En complément des dispositifs communaux, l'État a souhaité traiter la question des risques à cinétique rapide en créant un nouveau système d'alerte et d'information des populations (SAIP) à proximité des bassins de population les plus importants. Dans la Somme, les risques à cinétique rapide sont le **risque industriel** et le risque de submersion marine.

C'est ainsi que 21 sirènes sont en cours de déploiement par le ministère et devraient être opérationnelles fin 2015. Toutes les sirènes pourront à terme être déclenchées à distance par le préfet ou par les maires concernés.

La conduite à tenir en cas d'alerte réelle

En cas de déclenchement des sirènes, les habitants sont invités à se **confiner**, c'est à dire à se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche en obstruant les possibles arrivées d'air.

Les sirènes d'alerte sont testées de manière habituelle tous les premiers mercredis de chaque mois, à midi.